

NOM :

NB ML

REÇU LE :

RÈGLEMENT

Partie réservée à l'organisateur

PORTANT



VIDE-GRENIER DU CSSP DE LANNION

PÔLE PHŒNIX à PLEUMEUR-BODOU

DIMANCHE 24 MARS 2024

CONVENTION – ATTESTATION

Document à renvoyer ou à déposer (boîte aux lettres AC Trégor) **signé avec votre règlement**
à l'adresse suivante (merci de ne pas envoyer un courrier en recommandé) :

AC! Trégor / CSSP - Espace Ste-Anne - 2 rue de Kerampont - 22300 Lannion

Pour tout renseignement :

vide.grenier.ac22300@gmail.com - www.cssp-lannion.fr

Philippe V : 06 32 49 42 60

ATTENTION

Votre inscription prendra effet seulement après réception de votre convention remplie, signée et accompagnée de son règlement. Un conseil : n'attendez pas !

Ce vide-grenier est organisé par AC! Trégor / CSSP de Lannion (Agir contre le Chômage / Collectif de Soutien aux Sans-Papiers) au profit des exclus, afin de les accueillir, les accompagner, les soutenir dans leurs difficultés et leurs projets de vie.

Ce vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers.

Modalités : la réservation se fait au m linéaire avec un minimum de 2 m (3,60 € le m). Merci de prendre connaissance du règlement et de signer en page suivante.

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nbre de mètres linéaires :

m (2 m minimum) à 3,60 €/m, soit :

*Les tables et les chaises seront fournies et mises et installées selon la dimension de votre stand. Si vous prévoyez un portant, indiquez **OUI** à droite pour prévoir son emplacement*

Prévoyez-vous un portant ?

Règlement par chèque ci-joint de :

€ (à l'ordre d'AC Trégor)

Chèque n° :

Banque :

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER AC! Trégor / CSSP

1. Je participe en qualité d'exposant à la journée du vide-grenier du dimanche 24 mars 2024 au Pôle Phoenix, route du Radôme, 22560 Pleumeur-Bodou, organisé par l'association AC! Trégor/CSSP, Espace Ste-Anne, 2 rue de Kerampont, 22300 Lannion, et ce sous mon entière responsabilité.
2. Seuls les particuliers sont autorisés à participer, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus.
3. Les emplacements sont attribués par les organisateurs (dans l'ordre de réception des inscriptions réglées) qui se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.
4. Les exposants doivent veiller à ne pas encombrer les allées pour respecter le passage d'1 m 80 réglementaire afin de rendre la circulation des visiteurs fluide.
5. Les enfants exposent sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.
6. Les objets non vendus ne pourront pas être laissés sur place et devront être récupérés par leur propriétaire à la fin du vide-grenier.
7. Je m'engage à respecter les mesures de sécurité sanitaire en vigueur à cette date (gestes barrière et passe vaccinal le cas échéant).

Je soussigné.e, _____ déclare sur l'honneur exposer à ce vide-grenier en tant que particulier, et m'engage avec cette manifestation à ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage dans l'année.

J'en accepte les modalités et le règlement.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention : "Lu et approuvé"

HORAIRES

Ouverture pour accéder aux stands : 8 h 00 (pas avant)

Un plan sera affiché pour vous indiquer votre emplacement et l'équipe du vide-grenier sera là pour vous guider.

Ouverture au public : 9 h 00

Fermeture : 18 h 00

Merci de votre participation et à bientôt !